

MARCHE A BONS DE COMMANDE

-CONSOMMABLES POUR IMPRIMANTES-

REGLEMENT DE CONSULTATION – ACTE D'ENGAGEMENT

*Le présent contrat sera soumis aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Générales
« Fournitures Courantes et prestations de service (C.C.A.G. – F.C.S. / Arrêté du 19 janvier 2009)*

SOMMAIRE

CHAPITRE I	IDENTIFIANTS
CHAPITRE II	MODE DE PASSATION DU MARCHE
CHAPITRE III	REGLEMENT DE CONSULTATION
	A DATE ET HEURE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES
	B MODALITES D'ENVOI
	C COORDONNEES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
	D VARIANTES
	E NEGOCIATION
	F CRITERES DE CHOIX
	G RESULTATS
CHAPITRE IV	DISPOSITIONS DU MARCHE
	A OBJET DE LA CONSULTATION
	B DECOMPOSITION EN LOTS
	C DUREE DU MARCHE
	D DETAILS DES PRESTATIONS
	E DOCUMENTS CONTRACTUELS
	F PRIX
	G MODE DE REGLEMENT
	H CONDITIONS DE RESILIATION
CHAPITRE V	DECLARATION DU CANDIDAT
CHAPITRE VI	ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Le présent document comporte 7 pages numérotées de 1 à 7

CHAPITRE I - IDENTIFIANTS

POUVOIR ADJUDICATEUR :

E.R.E.A. L.E.A. MAURICE GENEVOIX

94 rue COLETTE – BP 2006

76 070 LE HAVRE cedex

Téléphone : 02.35.46.20.45

Fax : 02.35.48.32.63

Courriel : int.0762081z@ac-rouen.fr

Représenté par :

Sophie MORISSE, Cheffe d'établissement

Comptable assignataire :

Agent comptable du Lycée Claude MONET du HAVRE

CHAPITRE II – MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code de la Commande Publique (Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018) :

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / ARTICLE L2123-1

Pour information, pour le marché en cours, montant des dépenses réalisées exercice comptable 2019 : 1 130.20€.

CHAPITRE III – REGLEMENT DE CONSULTATION

A – DATE ET HEURE LIMITE DE DEPÔT DES OFFRES

LUNDI 4 MAI 2020, 17h00

Durée de la consultation : 5 semaines dont 2 semaines de congés scolaires

B – MODALITES D'ENVOI

Les offres, uniquement rédigées en langue française, devront parvenir, par voie postale ou par voie dématérialisée, à l'adresse suivante :

E.R.E.A. – L.E.A. MAURICE GENEVOIX

Service INTENDANCE

CONSULTATION CONSOMMABLES POUR IMPRIMANTES / NE PAS OUVRIR

94 rue COLETTE – BP 2006

76 070 LE HAVRE cedex

Int.0762081z@ac-rouen.fr

Merci de joindre une liste actualisée de vos références, en collèges et lycées, de préférence.

C – COORDONNEES POUR LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

***Renseignements auprès de l'E.R.E.A.**

Alexandra ROY, Gestionnaire
02.35.46.20.45 / Fax 02.35.48.32.63
int.0762081z@ac-rouen.fr

***Renseignements auprès des Candidats**

Toute demande d'information complémentaire ou de négociation (article III/E) auprès des candidats se fera uniquement par courriel. Les candidats doivent donc indiquer précisément l'adresse électronique à laquelle ils souhaitent être contactés.

D – VARIANTES

Aucune variante n'est acceptée

E – NEGOCIATION

L'Acheteur se réserve le droit de négocier avec les fournisseurs les offres déposées notamment en matière de prix.

F – CRITERES DE CHOIX

Au terme de l'analyse des offres et des éventuelles négociations, le Pouvoir Adjudicateur attribue le marché au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères énumérés ci-dessous :

- 55% Prix, décomposé comme suit :
 - 30% Prix constructeur
 - 25% Prix générique
- 15% Présentation de l'entreprise, références, politique de service client
- 30% Conditions de livraison (délai, frais de livraison, montant éventuel du franco de port)

G – RESULTATS

L'Acheteur pourra, à tout moment, ne pas donner suite à l'ensemble de la procédure ou pour un seul lot pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Les résultats de la Consultation seront communiqués uniquement par écrit (voie électronique).

CHAPITRE IV – DISPOSITIONS DU MARCHE

A – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet l'achat et la livraison de consommables pour imprimante. Il s'agit d'un marché à bons de commande.

La liste est jointe en Annexe.

Les quantités prévisionnelles indiquées pourront varier de plus ou moins 20% en fonction des besoins réels de l'établissement.

Les candidats sont priés de répondre **uniquement** à partir de ce tableau.

Les **deux tableaux** (deux onglets) sont à remplir : le 1^{er} pour des produits « constructeur » ET le second pour des produits génériques ». **Si l'un des deux tableaux n'est pas rempli, l'offre sera considérée comme irrecevable dans sa totalité.**

B – DECOMPOSITION EN LOTS

Sans objet.

C – DUREE DU MARCHÉ

La durée du marché de fourniture est de 1 an, du **1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021**, reconductible tacitement deux fois, sauf dénonciation par l'une des deux parties trois mois avant la date d'échéance, par lettre recommandée avec accusé de réception.

1^{ère} reconduction :

1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

2^{ème} et dernière reconduction :

1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

D – DETAILS DES PRESTATIONS

Le candidat devra fournir dans un mémoire justificatif concis :

*Ses modalités de livraison.

-En tout état de cause, la livraison devra s'effectuer aux jours et heures d'ouverture de l'établissement : 8h00-12h00 et 13h00-16h30 hors périodes de vacance scolaire où les jours et heures de réception seront à convenir avec l'établissement le cas échéant.

-Le candidat devra préciser s'il est maître d'œuvre de la logistique transport ou s'il fait appel à un sous-traitant.

Dans le cas de sous-traitance, les horaires d'ouverture de l'établissement devront être fournis au transporteur ; l'établissement ne pourra être tenu pour responsable si la livraison est refusée car le livreur s'est présenté en dehors des horaires indiqués.

-La fourniture est livrée accompagnée d'un bon de livraison où sont précisés :

- Le nom du fournisseur et son adresse ;
- La date de la livraison ;
- La référence du bon de commande dans la mesure du possible ;
- Les caractéristiques essentielles de la fourniture ;
- Les quantités livrées et restant à livrer si nécessaire.

*Son minimum de commandes pour une livraison franco de port et le cas échéant, le montant de ses frais de port,

*Le pourcentage de remise (le cas échéant) qu'il est prêt à consentir sur ses autres produits, hors marché.

Par ailleurs, le candidat veillera à ce qu'il n'y ait aucune ambiguïté au niveau des tarifs proposés entre le H.T. et le T.T.C.

De même, dans le cas où des offres promotionnelles en cours d'année permettraient l'obtention de prix inférieurs au prix du marché, le prix de ces offres promotionnelles sera appliqué.

Enfin, le marché sera considéré comme réalisé au terme de chaque échéance (31 mai 2021 et éventuellement, 31 mai 2022 et 31 mai 2023) si l'ensemble des commandes passées auprès du

candidat retenu atteint ou dépasse la proposition initialement acceptée, quel que soit les produits achetés.

E – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les exemplaires conservés dans les archives de l'E.R.E.A. – L.E.A. MAURICE GENEVOIX font seul foi. Ils sont signés par un représentant capable d'engager juridiquement l'entreprise titulaire du marché. Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- Le présent « Règlement de Consultation – Acte d'Engagement » et son Annexe
- Le CCAG-FCS

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre ci-dessus.

Toute clause portée dans le(s) catalogue(s), tarif(s) du candidat ou documentation quelconque est réputée non écrite. Les conditions générales de vente du candidat sont concernées par cette disposition.

F – PRIX

*Le prix comprend tous les frais nécessités par l'exécution des prestations, déplacement, produits utilisés y compris les frais engagés par la facturation. Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres, frappant de manière obligatoire la prestation.

*Les prix indiqués seront fermes et définitifs pendant la durée d'exécution de la première année du marché, du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021. Ils sont exprimés en euros.

*Lors de chaque renouvellement, les prix pourront être révisés à la date anniversaire du marché. La formule de révision des prix adoptée doit être indiquée et explicitée. **En l'absence d'éléments relatifs à la révision des prix dans l'offre du candidat, le prix des prestations sera considéré comme ferme durant toute la durée d'exécution du contrat (soit 3 ans au maximum).**

Le Titulaire du marché s'engage à notifier son nouveau prix à l'établissement, avec un préavis de 2 mois avant la date prévue pour l'application de l'actualisation.

*Clause de sauvegarde : le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de résilier sans indemnité le présent marché, dans un délai d'1 mois après réception des nouveaux tarifs, si l'augmentation annuelle moyenne était supérieure à 4.5% par an.

G – MODE DE REGLEMENT

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif sur présentation d'une facture précisant votre IBAN/BIC.

Le formalisme des factures sera conforme au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 :

-Le nom ou la raison sociale du créancier

-Numéro de SIREN ou de SIRET

-Date d'exécution des services ou de livraison des fournitures et désignation de la collectivité débitrice

-Pour chacune des prestations rendues, la dénomination précise, selon le cas les prix unitaires et les quantités ou bien les prix forfaitaires

-Le montant et le taux de taxe sur la valeur ajoutée légalement applicable ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération

-Tous rabais, remises, ristournes ou escomptes acquis et chiffrables lors de l'opération et directement liés à cette opération.

H – CONDITIONS DE RESILIATION

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus aux articles R 2143-3, 2143-6/7/9/10 du Code de la Commande Publique.

CHAPITRE V – DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat atteste sur l'honneur qu'il est en règle au regard des articles R 2143-3, 2143-6/7/9/10 du Code de la Commande Publique

Le candidat tient à la disposition du pouvoir adjudicateur tout document attestant de ces engagements.

CHAPITRE VI – ACTE D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) *NOM, PRENOM*

Agissant au nom et pour le compte de : *INTITULE COMPLET ET FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE*

Domicilié :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Ayant son siège social à : *ADRESSE COMPLETE*

Immatriculation à l'INSEE :

-Numéro d'identité (SIREN 9 chiffres) :

-Code d'activité économique principale (APE) :

-Numéro d'inscription au Registre de commerce :

Après avoir pris connaissance du présent document, que **je déclare accepter sans modifications, ni réserves,**

-1- **M'engage**, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.

PRIX

En chiffres :

En lettres :

Formule de révision des prix (le cas échéant) :

Mon offre m'engage pour la durée d'exécution du marché.

-2- **Demande** que l'E.R.E.A. – L.E.A. MAURICE GENEVOIX règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

IBAN :

BIC :

JOINDRE UN RIB / IBAN

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

A _____ Le, _____

Le candidat :

SIGNATURE, précédée de la mention « Lu et approuvé » et **cachet de la société**